Evaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2024 – Résultats clés

ABNA

Septembre 2024



Objectif général de la MSNA

Mettre à disposition de la communauté humanitaire des données permettant :

- Une compréhension holistique des besoins multisectoriels des populations affectées par la crise sur tout le territoire
- De comparer les crises entre elles au niveau international
- D'informer le HPC et l'IPC
- D'informer les secteurs/clusters sur les besoins des populations
- D'informer la réponse en soutenant la priorisation, en fonction des zones géographiques et des groupes de population







Outil multisectoriel mis au point en collaboration avec les secteurs



Données représentatives par zone géographique et groupe d'intérêt (nondéplacés, déplacés, hôtes) 1

Méthodologie et échantillonage



Méthodologie et échantillonnage

Cette présentation résume les résultats de l'évaluation des besoins du secteur ABNA dans le cadre de la MSNA 2024. C'est une enquête quantitative aux résultats représentatifs:

Au niveau des départements : échantillonnage probabiliste

- Méthodes: échantillonnage aléatoire par grappe stratifié
- Stratification géographique : par départements (10 départements couverts) et par milieux (urbains/ruraux)
- Niveau de précision : 95% de confiance avec une marge d'erreur de +/- 10%

Au niveau de la ZMPAP : échantillonnage probabiliste

- Méthodes : échantillonnage aléatoire, par grappe
- Stratification géographique : par communes (7 communes couvertes)
- Niveau de précision : 90% de confiance avec une marge d'erreur de +/- 10%

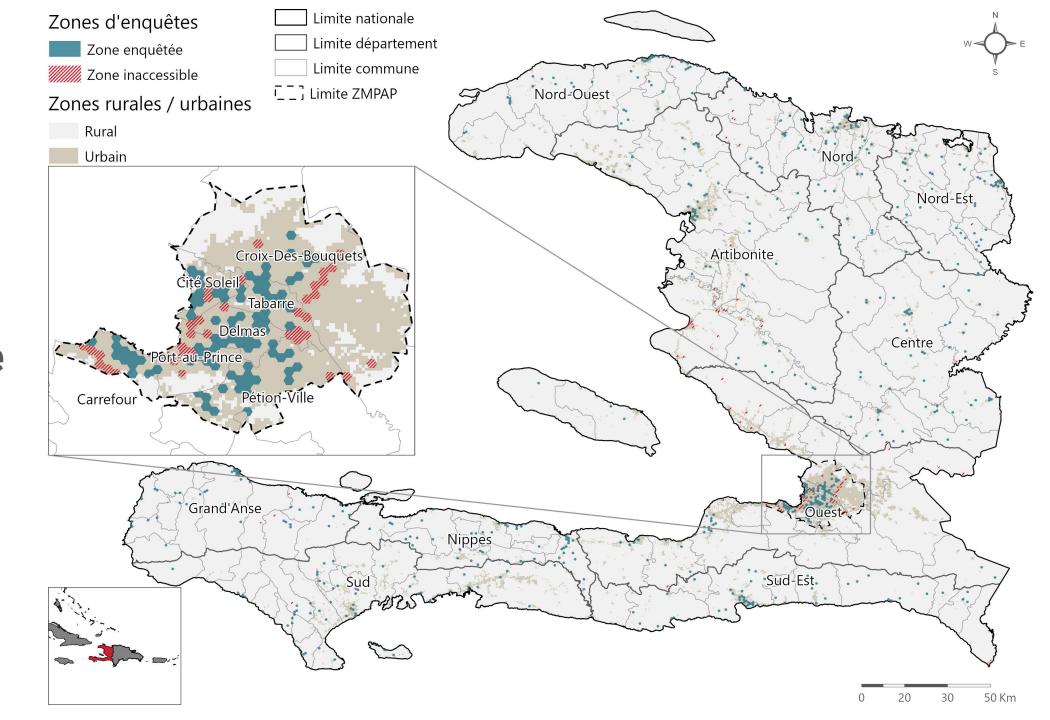
Sous-étude PDI et communautés hôte dans le Sud

- Échantillonnage non probabiliste par quota utilisé pour les ménages déplacés internes (PDI) et communautés hôtes dans le département du Sud.
- Taille de l'échantillon : 802 enquêtes au total
 - •401 enquêtes auprès des ménages déplacés.
 - •401 enquêtes auprès des ménages des communautés hôtes (échantillon global de la communauté hôte, pas seulement ceux hébergeant des PDIs)
- Approche similaire appliquée pour les ménages des communautés hôtes, avec des enquêtes menées dans les mêmes localités que celles des PDI.

Collecte de données:

- La collecte de données pour les enquêtes à l'échelle départementale a eu lieu du 13 juin au 26 juillet 2024 et du 15 juillet au 8 août 2024 à l'échelle de la ZMPAP.
- Les entretiens ont été effectués en personne.

Couverture géogaphique



Limites de l'enquête

- Zones exclues de l'échantillonnage : Du fait de contraintes d'accès sécuritaire, l'échantillon pour une strate n'a pas pu être complété et les résultats doivent être considérés comme indicatifs :
 - Pour le département: Ouest-Rural (63%)

• Certains sujets considérés comme sensibles (santé mentale, protection, violences...) peuvent avoir été sous-rapportés par les répondants.

2

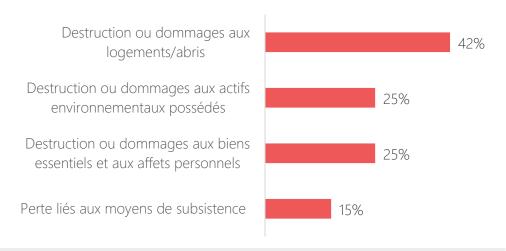
Exposition aux aléas et impacts

Exposition aux aléas

% de ménages ayant été affectés par un aléa au cours des 12 derniers mois (ou depuis le moment du déplacement, s'ils ont été déplacés depuis moins de 12 mois), par type d'aléa

	Au niveau national	Départements avec des pourcentages importants de réponse
Cyclone (ouragan, tempête tropicale, typhon)	12%	Centre (18%), Grand'Anse (19%), Nippes (21%), Nord-Ouest (24%), Sud- Est (38%)
Inondation (crue de rivière, inondation cotière)	9%	Nord-Est (12%), Nord (13%), Sud-Est (16%).
Sécheresse	7%	Artibonite (13%), Nord-Ouest (16%) Centre (21%)
Conflit/Violence	6%	Ouest (15%)
Maladies infectieuses (cholera, dengue, malaria, etc.)	2%	Centre (4%), Nord (4%), Nord-Ouest (5%)
Tremblement de terre	1%	Grand'Anse (7%), Nippes (10%)
Événements de temperature extreme (vague de chaleur/vague de froid)	1%	Centre (4%), Nord-Ouest (5%)
Dégradation des terres/érosio/déforestation	1%	Nord-Ouest (6%)

Impact des cyclones sur les ménages affectés



Dans le Sud-Est, 38% des ménages ont été touchés par des cyclones*, avec 45% signalant des dommages sur leurs biens essentiels et effets personnels. Dans le Nord-Ouest, parmi les 24% de ménages affectés, 72% ont rapporté des dommages à leurs logements, et 50% ont perdu des biens essentiels et effets personnels.

^{*}Le terme "cyclone" peut être compris par les ménages comme toute tempête intense, pas nécessairement un cyclone au sens strict

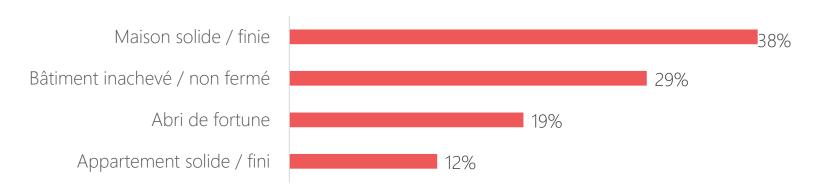


Indicateurs collectés

- % de ménages par situation de logement
- % de ménages par type d'abri rapporté dans lequel ils vivent actuellement
- % de ménages par mode d'occupation de l'abri
- % de ménages ayant rapporté être en location ou être hébergés gratuitement, par type d'accord pour leur mode d'occupation
- % de ménages ayant rapporté se sentir menacés d'éviction actuellement ou dans les 6 mois suivant la collecte de données
- % de ménages ayant rapporté se sentir menacés d'éviction, par raison
- % de ménages ayant rapporté des dommages à leur logement
- % de ménages ayant rapporté des problèmes relatifs à leur logement
- % de ménages par fonctionnalité du logement pour cuisiner / dormir / stocker les aliments et l'eau / assurer l'hygiène personnelle

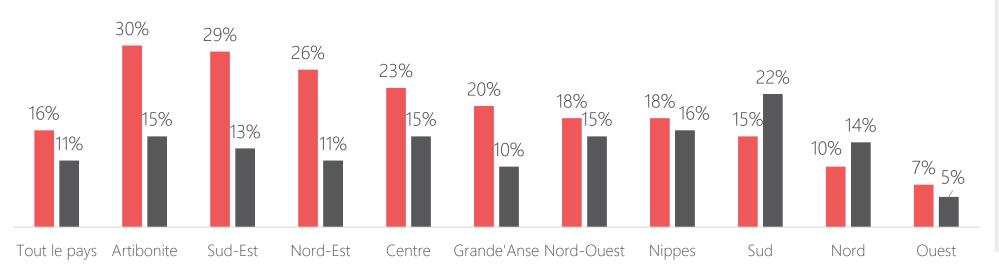
Types et état des abris

Principaux types d'abris dans lesquels les ménages vivent actuellement



 Dans le département du Centre, 39% des ménages vivent dans un abri de fortune et 34% dans un bâtiment inachevé ou nonfermé. Dans le Sud-Est, 41% vivent dans un abri de fortune. En Artibonite, 36% vivent également dans un bâtiment inachevé ou nonfermé.

% de ménages ayant des dommages sévères constatés au niveau du logement dans lequel ils vivent

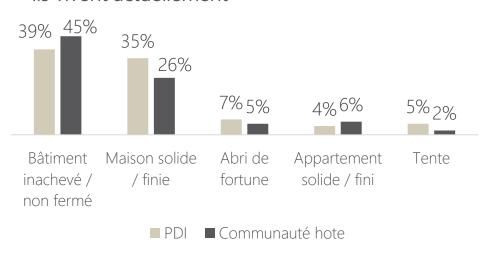


• Le problème le plus rapporté par les ménages dans l'abri dans lequel ils vivent est lié aux fuites en cas de pluie (44%). Cette proportion est la plus élevée dans le Sud-Est (64%) où 38% des ménages ont également rapporté être affectés par des cyclones, tempêtes tropicales, etc.

- Dommages importants au toit avec risque d'effondrement
- Effondrement total ou abri trop endommagé et dangereux pour être habité (mais le ménage y vit toujours)

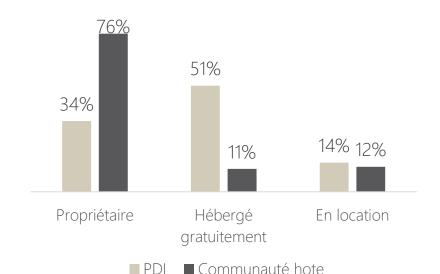
Zoom sur les PDI et communautés hôte dans le Sud

% de ménages par type d'abri rapporté dans lequel ils vivent actuellement



- 43% des ménages déplacés internes sont hébergés chez des amis ou des membres de la famille, tandis que 43% occupent un abri individuel et 13% habitent en centre collectif.
- 21% des ménages déplacés internes n'ont aucun accord pour leur logement.

% de ménages par mode d'occupation de l'abri



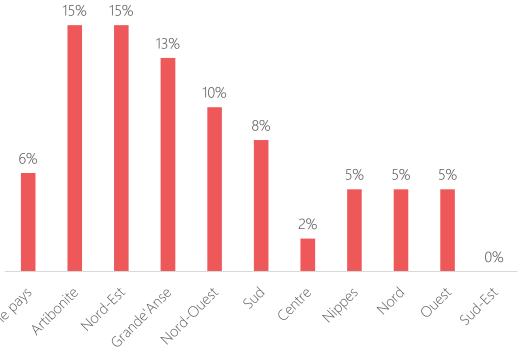
% de ménages ayant rapporté des problèmes relatifs à leur logement



Les résultats montrent une légère disparité entre les conditions de logement des déplacés internes et des ménages hôtes. Ainsi, 16% des déplacés internes ne peuvent pas cuisiner, contre 20% des ménages de la communauté hôte. De plus, 10% des ménages hôtes n'ont pas d'espace pour dormir, contre 2% des déplacés internes. Cela suggère que les conditions de logement perçues des hôtes sont souvent plus précaires que celles des déplacés internes.

Statut des logements occupés

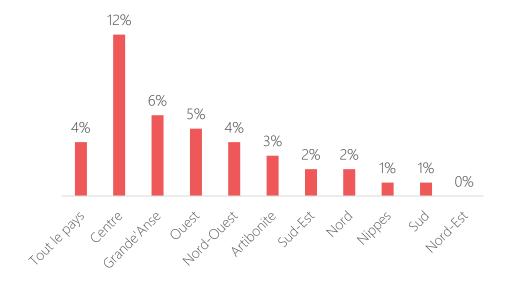
% de ménages n'ayant pas d'accord (ni verbal ni écrit) pour leur logement actuel



Au niveau national, 47% des ménages ont un accord écrit pour l'occupation de leur logement actuel et 46% ont un accord verbal.

- Au niveau de la ZMPAP, 9% des ménages rapportent être dans le risque d'être expulsés aujourd'hui ou dans les six prochains mois. Cette proportion est plus élevée dans les communes de Cité Soleil (16%) et Port-au-Prince (13%).
- Une proportion importante des ménages a aussi rapporté ne pas savoir s'ils sont dans un risque d'expulsion, ce qui peut traduire une certaine instabilité, notamment à Tabarre (28%), Port-au-Prince (19%) et Carrefour (19%).

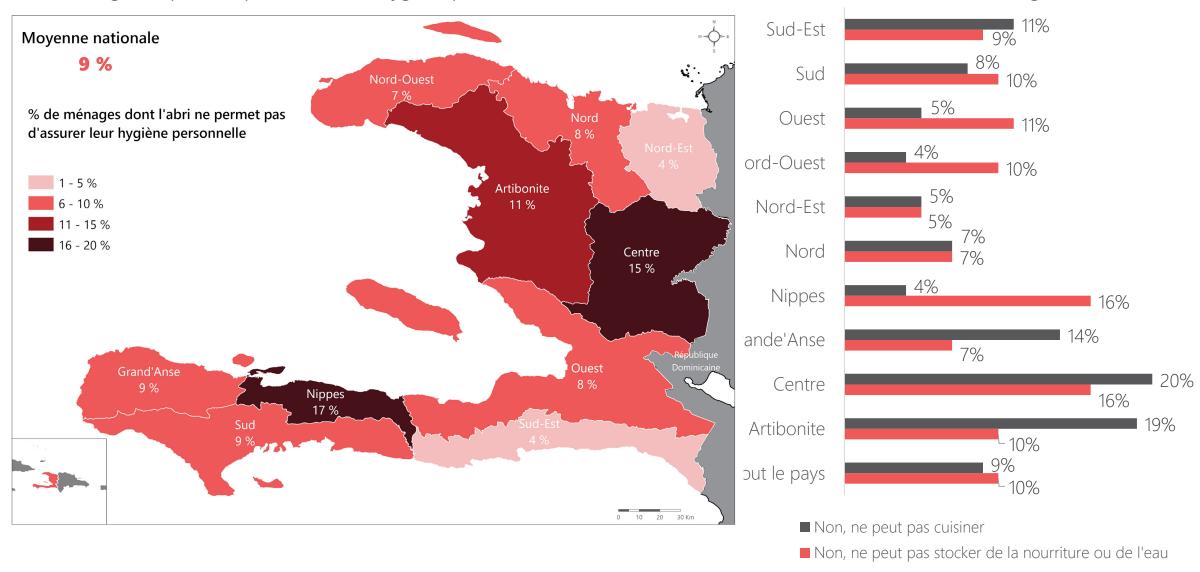
% de ménages ayant rapporté qu'au moins un membre du ménage s'est senti inquiet de perdre son domicile ou terre, au cours des trois mois précédant la collecte de données



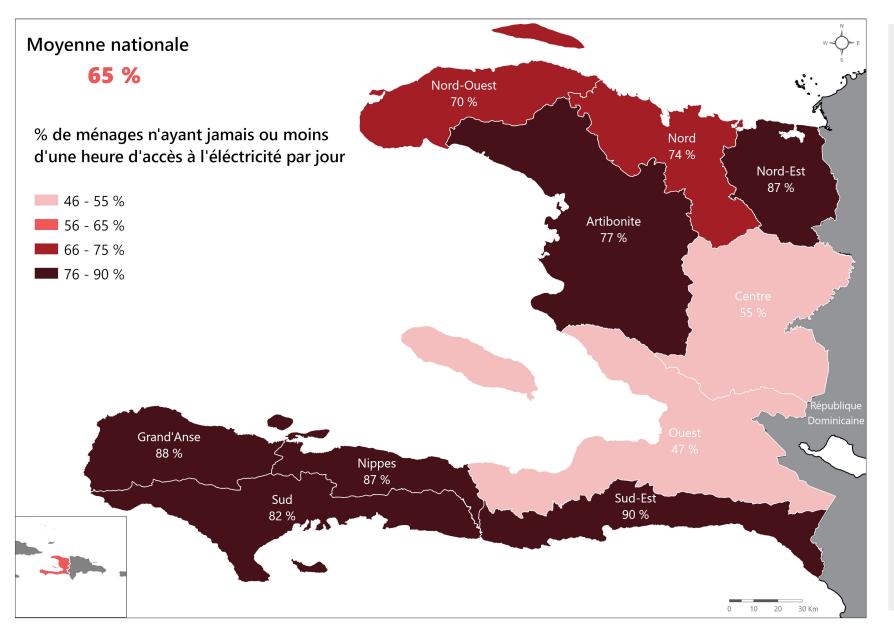
A Cité Soleil et Port-au-Prince, 10% des ménages se sont sentis inquiets de perdre leur domicile au cours des trois mois précédant la collecte.

Fonctionnalité des abris

% de ménages ne pouvant pas assurer leur hygiène personnelle, cuisiner ou stocker de la nourriture /de l'eau dans leur logement



Accès à l'électricité



L'accès à l'électricité est plus régulier dans la ZMPAP où une majorité (42%) des ménages y ont en moyenne accès entre 4 et 8 heures par jour.

Par ailleurs, au niveau de certaines communes, l'accès reste limité comme la commune de Cité Soleil où 88% n'y ont jamais accès ou bien seulement moins d'une heure.

Au niveau national, la principale source d'électricité, parmi ceux qui ont en accès, est le réseau principal (18%) ou encore un système domestique solaire (11%).

Merci pour votre attention

